



FORMULAIRE DE SAISINE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DE LA SARTHE

Concernant les locaux vides ou meublés à usage d'habitation principale soumis à la loi du 6 juillet 1989
et situés dans la Sarthe

IDENTIFICATION DU OU DES DEMANDEUR(S)

Locataire Propriétaire Mandataire Autre (préciser) _____

Nom(s) et prénom(s) (ou raison sociale) _____

Adresse (n° voie ou lieu-dit) _____

Commune _____ CP _____

Téléphone __ / __ / __ / __ / __ Adresse électronique _____@_____

Si vous agissez en tant que mandataire, précisez l'identité de la personne que vous représentez :

Nom(s) et prénom(s) (ou raison sociale) _____

Adresse (n° voie ou lieu-dit) _____

Commune _____ CP _____

IDENTIFICATION DE LA PARTIE ADVERSE

Locataire Propriétaire Mandataire Autre (préciser) _____

Nom(s) et prénom(s) (ou raison sociale) _____

Adresse (n° voie ou lieu-dit) _____

Commune _____ CP _____

Téléphone __ / __ / __ / __ / __ Adresse électronique _____@_____

S'il s'agit d'un gestionnaire mandataire, précisez l'identité de la personne qu'il représente :

Nom(s) et prénom(s) (ou raison sociale) _____

Adresse (n° voie ou lieu-dit) _____

Commune _____ CP _____

LOGEMENT CONCERNÉ PAR LE DIFFÉREND

Le logement doit se situer obligatoirement dans la Sarthe.

Appartement Maison individuelle Meublé(e) Non meublé(e)

Adresse (n° voie ou lieu-dit) _____

Commune _____ CP _____

Bail ayant pris effet le ____ / ____ / _____ et fin le ____ / ____ / _____ toujours en cours

Montant du loyer initial _____ € / Montant du loyer actuel _____ €

Montant des provisions pour charges _____ €

Montant du dépôt de garantie _____ €

MOTIF(S) DE LA DEMANDE

Cochez le ou les motifs de votre requête.

Litige(s) portant sur :

- Les locaux soumis aux dispositions de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948
- La réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat (dans le parc privé uniquement)
- La révision du loyer
- La décence du logement
- L'état des lieux
- Le dépôt de garantie
- Les charges locatives
- Les réparations locatives ou à charge du bailleur
- Le congé
- Les difficultés de nature collective : accords collectifs nationaux ou locaux, application du plan de concertation locative, modalités de fonctionnement de l'immeuble ou du groupe d'immeubles

Pour tout autre motif, la commission de conciliation n'est vraisemblablement pas compétente. Il convient dans ce cas de saisir les juridictions judiciaires (tribunal, d'instance conciliateur de Justice).

Avez-vous déjà engagé une procédure judiciaire concernant ce litige :

Non Oui auprès de la juridiction suivante : _____

PIÈCES A JOINDRE, SELON LA NATURE DU LITIGE, A CE FORMULAIRE

- Le bail ou contrat de location (*obligatoire*)
- Le courrier de réclamation ou de contestation adressé à la partie adverse, préalablement à la saisine (*obligatoire*)
- Le courrier de réponse de la partie adverse, le cas échéant
- L'état des lieux d'entrée (*obligatoire selon l'objet du litige*)
- L'état des lieux de sortie, le cas échéant (*obligatoire selon l'objet du litige*)
- Le décompte de sortie, les factures ou devis, le cas échéant (*obligatoire selon l'objet du litige*)
- Le décompte de charges, le cas échéant (*obligatoire selon l'objet du litige*)
- Des photos, des constats ou rapports d'expertise, le cas échéant
- Et tout autre pièce que vous jugerez utile à la compréhension du litige

DOSSIER COMPLET A TRANSMETTRE A L'UNE DES ADRESSES SUIVANTES

- ✓ soit par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé réception)

Secrétariat de la commission départementale de conciliation
Direction Départementale des Territoires
Service Habitat Ville Construction
19 boulevard Paixhans
CS 10013
72042 LE MANS cedex

- ✓ soit par voie électronique

ddt-commission-conciliation@sarthe.gouv.fr